CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON 2021-2022

Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé en championnat départemental[1]
+16 ans masculins	2004 et avant	2005 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB)
+16 ans féminines	2004 et avant	2005 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB) 2006 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB)
U19	2003, 2004 et 2005	2006 et 2007[2] (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U16	2006, 2007 et 2008	2009 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U14	2008, 2009 et 2010	2011 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U12	2010, 2011 et 2012	2013 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U10	2012, 2013 et 2014	2015 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)

Procédure à respecter : pour les deux types de surclassement (article 36.2.6 et 36.2.2), vous trouverez le formulaire à remplir via le site internet (le certificat médical de surclassement est obligatoire). Après examen du dossier, le bureau directeur du comité validera ou non la demande. Si l'avis est **favorable**, le joueur ou la joueuse sera alors autorisé à jouer en compétition à compter de la date de prise de décision du bureau directeur. Un joueur(euse) ayant évolué sans cette autorisation de surclassement entrainera la sanction de match perdu par pénalité pour son équipe.

Pour toutes questions liées aux problèmes d'effectifs, merci d'adresser un mail aux adresses suivantes afin d'évoquer les différents possibilités (actions de promotion, rapprochement temporaire, sous classement…) : 5878000.vgarriguet@ffhandball.net ou 5878000.dsuard@ffhandball.net

[1] Les documents de surclassement sont disponibles sur le site du comité : https://www.comite78-handball.org/category/coin-des-dirigeants/documentation-soussur-classement/

[2] Pour les 2007, le surclassement n'est autorisé que pour les féminines